

La Bretagne « saturée » par les élevages d'animaux

C'est ce que dénonce Serge Le Quéau, co-rapporteur de l'avis sur l'eau du Conseil économique social et environnemental en 2023. Pour lui, cette surabondance explique la prolifération d'algues vertes.

La Bretagne abrite actuellement des élevages comportant au total 120 millions d'animaux. Dans les Côtes-d'Armor, cela représente 1,1 bovin, 22 porcs et 248 volailles par hectare, selon un rapport sur les algues vertes produit par la Cour des comptes en 2021.

Serge Le Quéau, militant au sein de l'union syndicale Solidaires, rappelle ces données pour expliquer que la région bretonne fait toujours la part belle à l'agriculture productiviste.

Ce spécialiste est aussi co-rapporteur de l'avis sur l'eau d'avril 2023, du Conseil économique social et environnemental (Cese). « À l'époque, notre rapport était passé un peu inaperçu, se remémore-t-il. Mais aujourd'hui, avec les différentes pollutions liées à l'eau portées à la connaissance du grand public, nos conclusions suscitent un nouvel intérêt. »

« Mettre en œuvre une politique incitative de diminution des cheptels dans les zones les plus saturées en azote »

Des dizaines d'experts ont planché pendant près de dix-huit mois pour rendre cet avis au sein du Cese. Dans ce document, l'une des préconisations, en réponse à la prolifération des algues vertes, demande au gouvernement de « renforcer dans les zones vulnérables en termes de qualité de l'eau, les obligations concernant les apports d'azote, les déclarations des plans d'épandages et le contrôle des ouvrages de stockage ».

L'avis enjoint aussi l'État de « mettre en œuvre une politique incitative de diminution des cheptels dans les zones les plus saturées en azote et les plus génératrices de marées vertes, au profit d'un modèle de polyculture élevage dans une optique de rééquilibrage dans les zones non saturées ».

Cet avis rencontre la forte opposition de la FNSEA, le syndicat agricole majoritaire qui le reste aussi dans les instances de la Chambre d'agricultu-



En moyenne, les Côtes-d'Armor comptent 1,1 bovin, 22 porcs et 248 volailles par hectare, selon un rapport de la Cour des comptes sur les algues vertes en 2021.

(PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE/MARC OLLIVIER)

re des Côtes-d'Armor.

« Comment ferons-nous si toute notre eau est polluée ? »

« La terre en Bretagne ne peut pas absorber tout cet élevage », alerte le syndicaliste. « Il faut aider les agriculteurs à changer de modèle de production. Ce sont eux les premières victimes », insiste-t-il. Il bat en brèche aussi les arguments des tenants d'un certain *statu quo* en matière de production agricole. Au nom de la souveraineté alimentaire en France et en Europe, il serait difficile de sortir de l'agriculture dite conventionnelle. « Il faut donner du temps au temps, c'est le même argument depuis quarante ans. Comment ferons-nous si toute notre eau est polluée ? », s'indigne Serge Le Quéau. Une étude menée au niveau européen, coordonnée par l'Institut national de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et publiée en

mars 2023, « prouve au contraire qu'il est possible de nourrir l'Europe grâce à l'agriculture biologique ».

Mais pour ce faire, Serge Le Quéau insiste sur la nécessaire émergence d'une volonté politique forte. Selon ce spécialiste, changer de modèle agricole « n'est pas un problème d'argent ». Les quelque 416 000 agriculteurs français touchent 15 milliards d'aides publiques et européennes. « Mais l'exploitant qui produit du maïs se voit octroyer plus de subventions que celui qui s'occupe d'élevage herbagé », déplore-t-il.

« Les lobbies économiques sont plus puissants » que « les engagements politiques »

Il faudrait donc réorienter les aides de la Politique agricole commune (Pac) vers des pratiques agricoles plus vertueuses. Mais si le système met autant de temps à évoluer, c'est qu'il « profite » toujours à un grand

nombre d'acteurs économiques : « Ceux dans l'industrie phytosanitaire et le machinisme agricole notamment », pointe le syndicaliste. « Il y a des engagements politiques, certes, mais pas ou peu de contrôles. Les lobbies économiques sont plus puissants », constate-t-il, amer.

Dans ce contexte et « malgré les pressions », la justice reste un « rempart » contre les atteintes à l'environnement.

Deux jugements le confirment. Jeudi 13 mars, le tribunal administratif de Rennes a condamné l'État à prendre, dans un délai de dix mois, « toutes les mesures nécessaires pour réduire significativement la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ». Ce même jour, cette même juridiction annule l'arrêté préfectoral permettant l'extension d'un poulailler géant à Plestin-les-Grèves, dont la baie est particulièrement touchée par les marées vertes.

Jérôme MORINIERE.